

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LA DIRECTRICE RÉGIONALE

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur départemental de l’Isère

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLÉ**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 04 décembre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Yves CLAVERIE**, directeur départemental de l’Isère, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **M. Joël MANLY**, adjoint au directeur départemental de l’Isère, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale de Grenoble et du bureau d’accueil et d’information de Voiron qui lui est rattaché.

M. Jean-Yves CLAVERIE reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale de Grenoble, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

M. Jean-Yves CLAVERIE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 11 mai 2026

Kathie

WERQUIN-WATTEBLÉ

